

Initiatives ministérielles

On retrouve également dans ce projet de loi des dispositions habituelles. Elles prévoient que le 31 mars 1993, toute fraction de l'emprunt maximal autorisé supérieure à trois milliards de dollars qui n'a pas encore été utilisée, sera annulée. Cela permet de conserver la réserve permanente du gouvernement jusqu'à l'année prochaine, au cas où un nouveau pouvoir d'emprunt ne serait pas accordé avant le début de la nouvelle année financière.

Bien entendu, comme pour l'année dernière, ce projet de loi renferme des dispositions semblables sur une réserve de trois milliards de dollars, qui prennent effet le 31 mars 1992 ou, si elle est postérieure, à la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

Pour vous donner un meilleur aperçu de la question, je voudrais un instant passer en revue les activités du gouvernement au niveau de sa dette pour l'année financière en cours jusqu'à la fin de janvier. À ce stade-ci, en ce qui concerne le programme de la dette intérieure, on a émis pour près de 26,8 milliards de dollars de nouveaux titres, dont 14 milliards sous forme d'obligations négociables. Sur ces dernières, 78 p. 100 ont été vendues aux enchères. Nous avons constaté que cela constitue une méthode rentable de distribution des obligations. À la fin de janvier, 10,25 milliards de dollars de plus ont été ramassés au moyen de bons du Trésor.

Je voudrais également parler à la Chambre de la campagne des obligations d'épargne du Canada de l'automne dernier. Cette campagne, qui offrait des obligations produisant des intérêts de 7,5 p. 100, a ramassé en tout 9,6 milliards de dollars, soit une hausse de 2,9 milliards par rapport à l'année dernière. Une fois qu'on a tenu compte des obligations échues ou remboursées au cours de cette période, la campagne a rapporté un montant net d'environ 3,5 milliards de dollars. Si l'on tient compte de tous les remboursements effectués jusqu'ici au cours de l'année financière, on constate que la masse d'obligations en circulation a augmenté de quelque 2 milliards de dollars. Les obligations d'épargne du Canada représentent environ 10 p. 100 de l'encours de la dette fédérale.

En terminant, je voudrais rappeler encore une fois à la Chambre que le gouvernement a recours à l'article 47 de la Loi sur la gestion des finances publiques depuis le 28 janvier de cette année, soit depuis environ maintenant un mois. Divers facteurs ont contribué à cela, notamment une augmentation des besoins financiers, comme on le signale dans le budget. Il est donc important que le projet de loi C-61 soit étudié rapidement.

Je tiens à rappeler aux députés que jusqu'à l'adoption du projet de loi sur le nouveau pouvoir d'emprunt, seuls des titres d'emprunt à court terme peuvent être émis, et

le gouvernement ne peut pas maintenir l'équilibre souhaité entre les titres à court terme et les titres à long terme qui composent sa dette. Cet équilibre est soigneusement calculé pour minimiser les coûts et les incidences des fluctuations du service de la dette.

Le montant du pouvoir d'emprunt demandé dans ce projet de loi est directement lié au budget et aux besoins financiers qui y sont énoncés. Les renseignements nécessaires pour examiner les aspects financiers du projet de loi figurent dans les documents budgétaires.

Par conséquent, j'exhorte la Chambre à examiner ce projet de loi aussi rapidement que possible, pour que le nouveau pouvoir d'emprunt soit en place au début du nouvel exercice financier et que le gouvernement puisse alors mettre en oeuvre son programme habituel d'emprunt.

Les mesures sans précédent d'austérité financière et de réduction du déficit qu'a prises le gouvernement démontrent manifestement qu'il gère ses finances prudemment et de façon responsable. J'exhorte tous les députés à appuyer ce projet de loi.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir traiter du projet de loi C-61 par lequel le gouvernement conservateur demande à la Chambre l'autorisation d'emprunter 24,7 milliards de dollars qui lui serviront à financer l'énorme déficit qu'il nous propose encore une fois cette année.

Le gouvernement est malin. Il veut obtenir 3,9 milliards de dollars de plus pour combler le trou que lui ont valu ses mauvaises prévisions de l'an dernier. Bien sûr, l'étude de ce projet de loi doit s'effectuer à la lumière du budget de 1992 que le ministre des Finances a présenté mardi et qui était le premier budget de ce nouveau ministre.

Il est regrettable qu'une telle tâche revienne à ce ministre qui, selon l'opinion de tous ses collègues ministériels et des députés de ce côté-ci de la Chambre qui le connaissent, est beaucoup plus sympathique et plus compatissant que son prédécesseur. Il est regrettable en effet qu'il ait eu à présenter son premier budget à un moment où la conjoncture économique est très mauvaise, pour ne pas dire troublante et même alarmante.

Personne n'envie ce ministre des Finances qui a dû dresser un budget au milieu de tout le gâchis que lui a laissé son prédécesseur. Quel gâchis! Le déficit annuel n'a pas diminué depuis 1986-1987. La dette accumulée par le gouvernement fédéral a plus que doublé, passant de 186 milliards de dollars en septembre 1984, date de l'entrée en fonction de l'ancien ministre, à environ 400 milliards de dollars, à l'arrivée de ce ministre.